



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du lundi 10 juin 2019**

Sous la présidence de Monsieur LEY Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : MM. WININGER Sébastien, LEY Laurent, Adjoints,
MM. BANTZHAFEN Serge, ENDERLEN Didier, Mmes VANSTEENKISTE Paméla, LEY Marie-Eve,
M. ECKENSCHWILLER Rémy

Absent excusé et représenté : M. BEY Jean-Marc représenté par LEY Laurent

Absents non représentés : Mme WINTER Carine, M. PETER Daniel

Secrétaire de séance : Mme ISSNER Anne-Sophie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/05/2019
2. Projet de regroupement scolaire entre le RPI Friesen/Ueberstrass et le RPI Hindlingen/Largitzen

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/05/2019 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 07/05/2019, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Projet de regroupement scolaire entre le RPI Friesen/Ueberstrass et le RPI Hindlingen/Largitzen :

Suite aux différentes entrevues avec Mme BERGER SAUNIER, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Altkirch et les 4 maires concernés, M. le Maire expose à l'Assemblée le projet de fusion entre les RPI de Friesen/Ueberstrass et Hindlingen/Largitzen avec une direction unique.

Suite aux différentes entrevues avec Mme BERGER SAUNIER, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Altkirch et les 4 maires concernés, M. le Maire expose à l'Assemblée le projet de fusion entre les RPI de Friesen/Ueberstrass et Hindlingen/Largitzen avec une direction unique.

M le Maire expose au conseil municipal que le RPI Hindlingen/Largitzen a une chute d'effectif et qu'il est de ce fait menacé d'une fermeture de classe dès la rentrée de septembre 2019.

En ce qui concerne le RPI Friesen/Ueberstrass les effectifs sont stable, voire en légère augmentation à l'heure actuelle, mais il n'y aucune garantie de voir cette situation se maintenir dans le futur.

Conscient que cette fusion éventuelle ne doit pas se faire pour regrouper les écoles sur un seul site, mais pour organiser de manière cohérente les différents niveaux des écoles sur des sites existants ;

Conscient que les différents bâtiments présentent un bon niveau de confort aux élèves comme aux enseignants ;
Conscient des risques de fermeture d'écoles sur les plus petites communes ;

Le conseil municipal prend l'engagement solennel, tant que ce nouveau RPI comptera un minimum de 4 classes, de laisser une classe, donc une école, dans chacun des villages regroupés dans le cadre de ce RPI.

La fusion des 2 RPI permettra une répartition des élèves sur 7 classes lors de la rentrée de septembre 2019 avec des niveaux simples et doubles.

Après en avoir délibéré par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS et suite à la réunion du vendredi 7 juin organisée à l'attention des parents d'élèves, le conseil municipal d'

Ueberstrass :

- émet un avis favorable au projet de fusion entre les RPI de Friesen/Ueberstrass et Hindlingen/Largitzen avec une direction unique ;

- prend en compte l'engagement cité précédemment, c'est-à-dire tant que ce nouveau RPI comptera un minimum de 4 classes, de laisser une classe, donc une école, dans chacun des villages regroupés dans le cadre de ce RPI.
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.